

**Canada**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de Beauharnois-Salaberry**  
**Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka**

**2016/01/11**

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue **le 11 janvier 2016 à 20 h** au Centre municipal situé au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse, M<sup>me</sup> Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Sébastien Frappier  
M. Jean-Guy St-Onge  
M. Camille Deschamps  
M. Michel Taillefer  
M. Réjean Dumouchel  
M. Mario Archambault

M. Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, la séance est déclarée ordinairement constituée par la présidente.

**2016-01-11-001**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point 4.9 Adoption de la politique portant sur la formation et le développement des compétences.

Adoptée

**2016-01-11-002**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2015 À 20 H**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 à 20 h, soit adopté et signé.

Adoptée

**2016-01-11-003**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 DÉCEMBRE 2015 À 18 H 30**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015 à 18 h 30, soit adopté et signé.

Adoptée

2016-01-11-004

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 DÉCEMBRE 2015 À 19 H - BUDGET**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015 à 19 h (Budget), soit adopté et signé.

Adoptée

**CORRESPONDANCE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 7 décembre 2015 se référant sous la cote 1-3-8 *Correspondance 2015 – 2015-12*. La présidente résume les communications ayant un intérêt public.

2016-01-11-005

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 11 janvier 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer et autorise leur paiement.

Adoptée

2016-01-11-006

**MODIFICATION DES SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA**

**CONSIDÉRANT** la politique salariale en vigueur;

**CONSIDÉRANT** l'inflation annuelle calculée par la Banque du Canada;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde aux employés municipaux des modifications à leurs salaires;
- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde l'augmentation d'un échelon pour tous les employés qui n'ont pas connu d'augmentation d'échelon en cours d'année 2015.

Adoptée

2016-01-11-007

**NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2016**

**VU** l'article 82 du Code municipal du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que les personnes suivantes soient nommées pour l'année 2016 comme représentant la Municipalité aux comités municipaux suivants :

Comité des loisirs et du camp de jour :

MM. Réjean Dumouchel et Sébastien Frappier

Comité de la voirie et de la signalisation :

MM. Mario Archambault, Camille Deschamps et Michel Taillefer

Comité de révision du Stan-Info :

M<sup>me</sup> Caroline Huot

Comité service incendie St-Stanislas-de-Kostka :

M<sup>me</sup> Caroline Huot, MM. Camille Deschamps, Réjean Dumouchel et Mario Archambault

Comité des mesures d'urgence pour la protection civile :

M<sup>me</sup> Caroline Huot et M. Camille Deschamps

Comité du Transport adapté aux personnes handicapées :

M<sup>me</sup> Caroline Huot

Comité consultatif d'urbanisme :

MM. Réjean Dumouchel et Sébastien Frappier. M. Michel Taillefer est nommé substitut.

Comité des riverains :

M<sup>me</sup> Caroline Huot et MM. Sébastien Frappier et Jean-Guy St-Onge.

Comité de la bibliothèque municipale :

M. Camille Deschamps

Comité « Police de proximité » :

M<sup>me</sup> Caroline Huot et M. Jean-Guy St-Onge

Comité Environnement/Lac St-François :

MM. Sébastien Frappier et Jean-Guy St-Onge

Comité Immeubles (bâtiments, parcs) :

MM. Réjean Dumouchel et Mario Archambault

Comité « Politique familiale » :

MM. Réjean Dumouchel et Jean-Guy St-Onge

Adoptée

2016-01-11-008

**ANNULATION DE RÉSIDUS DES FICHES SANS PROPRIÉTAIRE – RÉFORME CADASTRALE**

**CONSIDÉRANT QUE** des fiches se retrouvent sans propriétaire à la suite de la réforme cadastrale;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est impossible de retrouver ces propriétaires au registre foncier du Québec et que le cout d'une telle démarche serait plus onéreux que le montant des taxes à percevoir;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka annule les résidus considérés des fiches sans propriétaire à la suite de la réforme cadastrale selon la liste déposée faisant partie intégrante de la présente.

Adoptée

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2015 ET DES ORIENTATIONS DE L'ANNÉE 2016**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport annuel des activités de 2015 et les orientations de l'année 2016 aux membres du conseil municipal. Ce rapport annuel sera transmis aux citoyens au courant du mois de janvier.

2016-01-11-009

**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a un manuel de l'employé servant d'entente de travail;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est nécessaire d'ajouter à ce manuel une politique de gestion des heures supplémentaires, précisant ainsi les méthodes de reprises de ces heures;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka procède à l'adoption d'une *Politique de gestion des heures supplémentaires*. La présente politique vise à établir les modalités pour la gestion et la reprise des heures supplémentaires des employés.
- Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie de ladite politique.

Adoptée

**2016-01-11-010 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE VALORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a un manuel de l'employé servant d'entente de travail;

**CONSIDÉRANT QU'il** est nécessaire d'ajouter à ce manuel une politique de reconnaissance et de valorisation, précisant ainsi les reconnaissances et les valorisations des employés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka procède à l'adoption d'une *Politique de reconnaissance et de valorisation*. La présente politique vise à établir les modalités de reconnaissance et de valorisation du travail des employés.
- Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie de ladite politique.

Adoptée

**2016-01-11-011 ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ÉVALUATION DE RENDEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a un manuel de l'employé servant d'entente de travail;

**CONSIDÉRANT QU'il** est nécessaire d'ajouter à ce manuel une politique d'évaluation de rendement et de développement des compétences afin de permettre au directeur général d'évaluer les employés et les soutenir dans le choix des formations;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka procède à l'adoption d'une *Politique d'évaluation de rendement et de développement des compétences*. La présente politique vise à établir les modalités d'évaluation du rendement et du développement des compétences des employés.
- Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie de ladite politique.

Adoptée

**2016-01-11-012 ADOPTION DE LA POLITIQUE PORTANT SUR LES MÉDIAS SOCIAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a un manuel de l'employé servant d'entente de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a un code d'éthique et de déontologie pour ses employés et ses élus;

**CONSIDÉRANT QU'il** est nécessaire d'ajouter à ce manuel et à ce code d'éthique et de déontologie une politique portant sur les médias sociaux, permettant de mieux cadrer l'utilisation de cet outil par les élus et les employés de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka procède à l'adoption d'une *Politique portant sur les médias sociaux*. La présente politique vise à établir les modalités d'utilisation des médias sociaux par les employés.

- Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie de ladite politique.

Adoptée

**2016-01-11-013 MANDAT À PG SYSTÈME INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien informatique est assuré par la compagnie PG système informatique;

**CONSIDÉRANT QUE** certains ordinateurs doivent être mis à jour;

**CONSIDÉRANT QUE** des crédits sont prévus au budget au poste 22 10000 999;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka mandate la firme *Pg Système informatique* pour :
  - Remplacer le poste de la mairesse au montant de 1 476 \$ plus les taxes applicables au poste 22 10000 999;
  - Acquérir portable pour le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 265 \$ plus les taxes applicables au poste 22 10000 999;
  - Procéder au transfert du poste du directeur général et secrétaire-trésorier pour l'utilisation de ce poste par le service de sécurité incendie au cout de 200 \$ plus les taxes applicables au poste 02 22000 414;
  - Mettre à jour la passerelle VPN sur les nouveaux postes.

Adoptée

**2016-01-11-014 AUTORISATION D'ACHAT – AMEUBLEMENT DE BUREAU ET CHAISE**

**CONSIDÉRANT** le réaménagement du secrétariat et de l'espace des bureaux;

**CONSIDÉRANT** le besoin d'acquérir un nouveau bureau;

**CONSIDÉRANT QUE** des crédits sont prévus au budget au poste budgétaire 02 13000 643;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise l'achat d'un ameublement de bureau et d'une chaise auprès de *Fourniture de bureau Denis* au montant de 1 685 \$ plus les taxes applicables et que ce montant soit pris du poste 02 13000 643.

Adoptée

**2016-01-11-015 AUTORISATION D'ACHAT – COPIEUR**

**CONSIDÉRANT** l'offre reçue de Servicofax pour le changement du copieur;

**CONSIDÉRANT QUE** ce changement permettra de diminuer les couts des copies;

**CONSIDÉRANT QUE** des crédits sont prévus au budget au poste budgétaire 02 13000 527;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise l'achat d'un copieur auprès de Servicofax d'une somme de 7 295 \$ plus les taxes applicables;
- Que la somme de 7 295 \$ soit payée au poste 02 13000 527.

Adoptée

**2016-01-11-016 AUTORISATION – FORMATIONS 2016 POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**CONSIDÉRANT** le manuel de l'employé adopté par la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka et de l'intérêt de perfectionner ses employés;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Maxime Boissonneault est membre de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) et que cette association offre un programme de formation menant au titre de directeur municipal agréé;

**CONSIDÉRANT QUE** des crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 13000 494;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise M. Maxime Boissonneault, directeur général, à participer à 3 formations offertes en ligne qui seront données par l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ), au coût de 293 \$ par formation plus les taxes applicables, menant au titre de directeur municipal agréé et que ce montant provienne du poste 02 13000 494.

Adoptée

2016-01-11-017

**AUTORISATION DE PAIEMENT – AIDE MUTUELLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

**CONSIDÉRANT** l'incendie survenu le 23 novembre 2015 sur le territoire de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** la demande d'entraide de notre service de sécurité incendie au service de sécurité incendie de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

**CONSIDÉRANT** l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence;

**CONSIDÉRANT** la facture 5FD001790 du 8 janvier 2015 de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

**CONSIDÉRANT QUE** des crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 22000 442;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accepte de payer la facture 5FD001790 pour l'entraide incendie reçue le 23 novembre 2015 au coût de 1 015.98 \$.
- Que l'argent de cette dépense provienne du poste budgétaire 02 22000 442.

Adoptée

2016-01-11-018

**RENOUÈLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE POUR LE CONTRÔLE ANIMALIER POUR L'ANNÉE 2016**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2015-013 adoptée le 12 janvier 2015;

**CONSIDÉRANT** le renouvellement automatique du contrat de service pour le contrôle animalier;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme 90093725 Québec inc. maintient les tarifs de 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** des crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 29000 451;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde à la firme 90093725 Québec inc. le contrat de service pour l'année 2016 au montant de 225 \$ par mois.
- Que le montant provienne du poste budgétaire 02 29000 451.

Adoptée

2016-01-11-019

**ADHÉSION À L'ÉCOCENTRE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka utilise le service de l'écocentre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

**CONSIDÉRANT QUE** la quote-part établie par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour l'année 2016 est de 3 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les crédits sont disponibles au budget de 2016 au poste budgétaire 02 45300 446;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka adhère aux services de l'*Écocentre de Salaberry-de-Valleyfield* pour l'année 2016.
- Que la contribution de la Municipalité représente un montant de 3 000 \$ pour l'année 2016.

Adoptée

2016-01-11-020

**TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES POUR L'ANNÉE 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka participe au service de transport adapté aux personnes handicapées;

**CONSIDÉRANT QUE** la quote-part pour l'année 2016 est à la somme de 3 209,27 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** des crédits sont prévus au budget au poste budgétaire 02 37000 951;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que le conseil municipal de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde une contribution financière au montant de 3 209,27 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 à la ville mandataire « *Ville de Salaberry-de-Valleyfield* » pour le service de transport adapté aux personnes handicapées.

Adoptée

2016-01-11-021

**ADHÉSION AU TAXIBUS BEAUHARNOIS-SALABERRY POUR L'ANNÉE 2016**

**CONSIDÉRANT** l'intention de la *MRC Beauharnois-Salaberry* de poursuivre la mise en service du *Taxibus Beauharnois-Salaberry*, sur les territoires des municipalités de Saint-Etienne-de-Beauharnois, Saint-Louis-de-Gonzague, de Saint-Stanislas-de-Kostka et Ste-Martine, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** ce service a pour objectif d'offrir un service de transport de qualité et adapté aux besoins des usagers en milieu rural, de briser l'isolement des populations rurales en périphérie des centres de services, de contrer l'exode et/ou la migration des jeunes et des aînés en milieu rural vers les milieux urbains, de stimuler l'activité économique de la région par le transport des personnes, de favoriser la persévérance scolaire et de diminuer l'impact environnemental associé au transport;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka adhère au service de *Taxibus Beauharnois-Salaberry* pour l'année 2016.
- Que la contribution de la Municipalité soit au montant de 3 000 \$ et que les sommes supplémentaires soient prises à même le fond rural pour l'année 2016.
- Que la Municipalité s'engage à collaborer avec la MRC et à promouvoir ce service sur son territoire.

Adoptée

**INFORMATIONS**

M<sup>me</sup> Caroline Huot, mairesse, informe les personnes présentes :

- Que la Municipalité est desservie par un nouveau fournisseur pour le service de la collecte sélective. Nous sollicitons votre indulgence en ce commencement d'année et vous invitons à adresser toutes plaintes à la M.R.C. Beauharnois-Salaberry.
- Que dès le 25 janvier, la collecte des ordures sera automatisée et nous vous référons au calendrier.
- Qu'au courant du mois de janvier, les citoyens recevront le tout premier rapport annuel des activités et des réalisations pour l'année 2015 de l'ensemble des services de la municipalité ainsi que les orientations pour l'année 2016, en plus de la présentation budgétaire.
- Que la période d'inscriptions pour le soccer *saison 2016* se tiendra le 23 janvier 2016 à la Salle polyvalente. Les informations seront partagées par la poste.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la mairesse invite les personnes présentes à prendre part à la période de questions.

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance. Il est 20 h 44.

*(original signé)*  
\_\_\_\_\_  
Caroline Huot  
Mairesse

*(original signé)*  
\_\_\_\_\_  
Maxime Boissonneault  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier